



Conseil de sécurité

Distr. générale
15 décembre 2022
Français
Original : anglais

Application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2401 (2018), 2449 (2018), 2504 (2020), 2533 (2020), 2585 (2021) et 2642 (2022) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est le quatre-vingt-deuxième à être soumis en application du paragraphe 17 de la résolution 2139 (2014), du Conseil de sécurité, du paragraphe 10 de sa résolution 2165 (2014), du paragraphe 5 de sa résolution 2191 (2014), du paragraphe 5 de sa résolution 2258 (2015), du paragraphe 5 de sa résolution 2332 (2016), du paragraphe 6 de sa résolution 2393 (2017), du paragraphe 12 de sa résolution 2401 (2018), du paragraphe 6 de sa résolution 2449 (2018), du paragraphe 8 de sa résolution 2504 (2020), du paragraphe 3 de sa résolution 2533 (2020), du paragraphe 5 de sa résolution 2585 (2021) et du paragraphe 5 de sa résolution 2642 (2022). Dans les cinq dernières résolutions citées, le Conseil a prié le Secrétaire général de lui soumettre au moins tous les 60 jours un rapport sur l'application de ses résolutions par l'ensemble des parties au conflit en République arabe syrienne.

2. Les informations présentées ci-après reposent sur des données auxquelles les entités des Nations Unies ont eu accès et sur des renseignements provenant du Gouvernement syrien et d'autres sources pertinentes. Les données communiquées par les entités des Nations Unies concernant l'aide humanitaire qu'elles acheminent portent sur les mois d'octobre et de novembre 2022.

II. Principaux faits nouveaux

Points essentiels

1. Les hostilités se sont intensifiées dans la partie nord du pays. La violence a subsisté dans la zone de désescalade d'Edleb dans le nord-ouest de la République arabe syrienne, sous forme de frappes aériennes, de duels d'artillerie et d'affrontements, dans un contexte où le nombre de cas de choléra est demeuré inquiétant.

2. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a confirmé qu'à la suite des hostilités, au moins 42 civils (dont 7 femmes et



13 enfants) ont été tués. En outre, au moins 60 civils (dont 14 femmes et 13 enfants) ont été blessés.

3. Des cas de choléra ont été signalés dans les 14 provinces. L'ONU et ses partenaires appuient l'action menée et les mesures de prévention prises.

4. L'insécurité alimentaire a atteint des niveaux records et touche 12,1 millions de personnes. Il reste difficile d'avoir un accès fiable à une eau salubre en quantité suffisante dans tout le nord de la République arabe syrienne. La station d'eau d'Alouk n'a fonctionné que 12 jours pendant la période considérée.

5. L'insécurité a persisté dans le camp de Hol. Au total, 42 meurtres ont été signalés en 2022 ; 22 femmes et 4 enfants ont notamment été tués.

6. Les organismes des Nations Unies et leurs partenaires ont continué d'acheminer une assistance humanitaire dans toute la République arabe syrienne, notamment une aide alimentaire du Programme alimentaire mondial destinée à 5,3 millions de personnes en octobre et à 5,2 millions de personnes en novembre, répartie dans les 14 provinces. Les partenaires du secteur du relèvement rapide et des moyens de subsistance ont apporté une aide directe à 57 000 bénéficiaires et une aide indirecte à 385 000 bénéficiaires en octobre et en novembre.

7. Le 22 octobre, le huitième convoi traversant les lignes de front, constitué de 18 camions, a acheminé une aide alimentaire destinée à plus de 56 000 personnes dans le nord-ouest de la République arabe syrienne. Le 30 novembre, le neuvième convoi traversant les lignes de front, constitué de 16 camions, a réussi à acheminer des fournitures destinées à 54 000 personnes. Le 27 octobre, l'Organisation mondiale de la Santé et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance ont organisé la première mission exigeant le franchissement de lignes de front depuis 2019 pour livrer à Ras el-Aïn des médicaments contre le choléra et la leishmaniose et des fournitures médicales.

8. Durant la période considérée, 29 cargaisons à bord de 1 377 camions ont été acheminées dans le nord-ouest de la République arabe syrienne depuis la Türkiye au cours d'opérations transfrontières, toutes par le point de passage de Bab el-Haoua.

Point de la situation humanitaire

3. Au cours de la période considérée, on a assisté à une intensification des hostilités et des opérations militaires dont les civils ont pâti dans diverses régions de la République arabe syrienne, notamment dans le nord-ouest, le nord-est et le sud du pays. Des civils ont été tués ou blessés à la suite de frappes aériennes, de frappes terrestres, d'attaques perpétrées au moyen de divers types d'engins explosifs improvisés ou de tirs d'armes. Des biens de caractère civil ont également été endommagés au cours des hostilités, ce qui a restreint encore plus l'accès aux services de base et aux moyens de subsistance.

4. Les frappes aériennes, les duels d'artillerie et les affrontements se sont poursuivis entre des groupes d'opposition armés non étatiques et les forces gouvernementales et progouvernementales de part et d'autre des lignes de confrontation dans le nord-ouest de la République arabe syrienne. Bon nombre de frappes ont été signalées contre des biens de caractère civil. Le 6 novembre, des

frappes terrestres et aériennes, lors desquelles auraient notamment été employées des armes à sous-munitions interdites, ont touché les environs de Kfar Jaless, de Mourin et de Kafr Rouhin, dans l'ouest de la province d'Edleb, ainsi que des zones de Sinaa et d'Ariha, dans le sud de la province. Trois camps de déplacés (de Wadi Khaled, de Mahatta et de Maram) ont également été atteints dans la zone de Bab el-Haoua, dans le nord de la province. Ces frappes ont entraîné la mort d'au moins sept civils, dont 4 enfants et 1 femme, et fait au moins 27 blessés d'après des informations confirmées par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH). Au moins 400 familles auraient été déplacées et 60 abris détruits. Les distributions de vivres dont bénéficiaient près d'un millier de personnes ont été interrompues dans les localités d'Ariha, de Marata et de Kfar Lata. Le 20 novembre, à Bab el-Haoua, une frappe aérienne a été menée à moins de 500 mètres d'un centre de soins bénéficiant de l'appui d'une organisation non gouvernementale. Il n'a été fait état d'aucune victime mais l'attaque a endommagé l'infrastructure et entraîné l'évacuation d'au moins 90 personnes (patients, membres du personnel, agents humanitaires et autres civils).

5. Le nord de la province d'Alep ainsi que les provinces de Raqqa et de Hassaké ont de nouveau connu des tensions persistantes, notamment d'importantes luttes intestines dans le district d'Afrin, des frappes aériennes, des pilonnages et des tirs de roquette de part et d'autre des lignes de front. Entre le 12 et le 18 octobre, à la suite du meurtre d'un militant qui était actif sur les médias sociaux et de son épouse, le 7 octobre, les hostilités se sont intensifiées à Bab, à Afrin et à Kafr Janné, dans l'ouest de la province d'Alep, faisant au moins 7 morts (4 femmes et 3 enfants) et 11 blessés parmi les civils. Des biens de caractère civil ont également été endommagés et les distributions de vivres dont bénéficiaient 15 000 personnes environ ont été temporairement suspendues.

6. Le 20 novembre, le Ministre turc de la défense a déclaré que, le 19 novembre, la Türkiye avait lancé l'opération Griffes-Épée. Il a été fait état de frappes aériennes et de duels d'artillerie dans le nord de la province d'Alep ainsi que dans les provinces de Raqqa et de Hassaké, notamment dans des zones fortement peuplées, telles les localités de Aïn el-Arab et de Izaz. Cette escalade a fait au moins huit victimes civiles, causé des dégâts à des infrastructures civiles et entraîné des déplacements, la suspension temporaire d'activités humanitaires et l'interruption du travail dans des institutions civiles telles que des écoles et des services de santé.

7. Daech, désigné comme groupe terroriste par le Conseil de sécurité, a continué de lancer des attaques, notamment contre des civils, dans les provinces de Deraa, Deïr el-Zor, Hassaké et Hama et dans l'est de la province de Homs.

8. Dans le sud-ouest, les atteintes à la sécurité se sont poursuivies dans les provinces de Deraa, de Qouneïtra et de Soueïda, notamment des opérations militaires, des attaques aux engins explosifs improvisés, des assassinats ciblés, des enlèvements et des échanges de tirs. De violents affrontements auraient eu lieu entre des groupes armés non étatiques à Deraa el-Balad et fait au moins trois morts parmi les civils, avant que les parties au conflit n'annoncent un cessez-le-feu, entre le 3 et le 5 novembre, durant lequel 6 750 personnes ont été évacuées en direction de la ville de Deraa et de l'ouest de la province de Deraa. Des affrontements armés ont continué d'avoir lieu de manière sporadique dans la ville de Deraa entre le 30 octobre et le 13 novembre. Par ailleurs, la boulangerie de Tehrîne, que le Programme alimentaire mondial (PAM) avait remise en état, a fermé du 31 octobre au 15 novembre du fait des conditions de sécurité à Deraa el-Balad. Les envois du PAM dans la province de Deraa, où celui-ci aide 111 700 personnes, ont été suspendus du 13 au 19 octobre.

9. Le nombre de cas de choléra a continué d'augmenter. Entre le 25 août et le 19 novembre, 46 409 cas suspects, y compris 97 décès, avaient été signalés dans les

14 provinces, celles de Deïr el-Zor, d'Edleb, de Raqqa, d'Alep et de Hassaké pour la plupart des cas. Un cas suspect sur quatre concernait des enfants de moins de 5 ans. La malnutrition progresse et les maladies diarrhéiques aggravent l'état de santé des enfants souffrant de malnutrition.

10. À l'épidémie de choléra s'ajoutent de graves pénuries d'eau et des difficultés d'accès à des services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène et à des soins de santé appropriés et adaptés dans l'ensemble du pays. Des millions de personnes n'ont pas un accès fiable à une eau salubre en quantité suffisante. Depuis le mois de mai, le niveau des eaux de l'Euphrate a considérablement baissé et est comparable à celui enregistré en 2021. Compte tenu des faibles niveaux d'eau au barrage de Tehrane, la centrale hydroélectrique a réduit sa production, ce qui a eu des effets sur l'approvisionnement en eau ainsi que sur la qualité de l'eau, la production, la distribution et l'irrigation dans une grande partie du nord-est du pays. Dans tout le pays, la réduction de l'alimentation en électricité entrave l'accès aux services de base et pèse sur les services humanitaires disponibles, notamment la génération d'eau, la production alimentaire et les services dans les hôpitaux ou autres centres de soins.

11. La station d'eau d'Alouk a fonctionné de manière irrégulière. Le 19 octobre, après avoir été suspendues pendant deux mois, les activités y ont repris à bas régime. La ville de Hassaké a été approvisionnée en eau le 22 octobre, mais en petites quantités, en raison du faible taux de pompage, attribué à l'alimentation électrique à basse tension de la station d'Alouk. Le 29 octobre, la station a cessé de fonctionner à la suite d'une panne d'électricité mais les activités y ont partiellement repris le 1^{er} novembre. Depuis le 2 novembre, le pompage de l'eau aurait cessé à la station après la coupure de la ligne électrique qui y était reliée. Au 30 novembre, la station serait toujours à l'arrêt. Les opérations de distribution d'eau par camion se poursuivent. Du fait des arrêts et du fonctionnement à faible capacité, plus de 960 000 personnes ont eu du mal à accéder à l'eau, notamment celles vivant dans des camps, comme celui de Hol.

12. Un accès limité à l'eau potable et à l'eau destinée aux activités agricoles, qui s'explique notamment par le dérèglement du système d'eau, notamment de la station d'eau de Khafsé et la station de pompage de Aïn el-Beïda, a encore été signalé dans la ville de Bab et ses environs, touchant environ 185 000 personnes. En octobre, l'ONU a procédé à une évaluation technique à la station d'eau de Aïn el-Beïda afin de déterminer quelles mesures prioritaires devaient être prises afin de remettre la station en état.

13. Six millions de personnes en République arabe syrienne ont des besoins urgents à l'approche de l'hiver, soit une augmentation de plus de 30 % par rapport à 2021. La plus grande partie de la population ne peut pas acheter des articles essentiels du fait de l'inflation élevée et de l'économie qui s'effondre. Les familles et communautés déplacées dans les zones en haute altitude et de neige sont particulièrement vulnérables face à la dégradation des conditions météorologiques.

14. L'ONU n'a toujours pas eu un accès humanitaire aux quelque 10 500 personnes qui vivent dans de terribles conditions à Roukban et dont l'accès à des denrées alimentaires essentielles, à l'eau et aux soins de santé et autres services de base est limité. L'Organisation et le Croissant-Rouge arabe syrien ont élaboré conjointement le plan opérationnel d'une mission exigeant le franchissement de lignes de front à Roukban et destinée à fournir une aide humanitaire, consistant notamment à procéder à des vaccinations, à évaluer les besoins et à appuyer les départs volontaires.

15. Entre début 2020 et le 31 octobre 2022, 200 776 cas confirmés de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) avaient été signalés dans l'ensemble du pays. Au

6 novembre, 15,5 % de la population totale avaient reçu au moins une dose de vaccin et seuls 10,5 % étaient complètement vaccinés.

Point de la situation générale

16. L'Envoyé spécial du Secrétaire général a poursuivi ses contacts bilatéraux avec le Gouvernement syrien, l'opposition syrienne et les autres principales parties prenantes. Il a continué d'envisager des possibilités de faire avancer un processus de renforcement progressif de la confiance conforme à la résolution [2254 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité. Il a également continué de s'employer à faire tomber les obstacles à l'organisation d'une neuvième session de l'organe restreint de la Commission constitutionnelle crédible, équilibrée et inclusive dirigée et contrôlée par les Syriens sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies à Genève et de s'attaquer aux problèmes de fond auxquels la Commission se heurte.

17. L'Envoyé spécial est resté extrêmement attentif à la question des personnes détenues, enlevées ou portées disparues. Son équipe a multiplié les échanges avec les victimes, les associations de familles et les organisations de la société civile. Dans un exposé présenté au Conseil de sécurité le 25 octobre 2022, l'Envoyé spécial a indiqué qu'il n'y avait rien de nouveau à signaler au sujet du décret d'amnistie présidentielle du 30 avril 2022.

18. L'Envoyé spécial et l'Envoyée spéciale adjointe ont réuni des membres du Comité consultatif des femmes syriennes à Genève du 14 au 19 novembre 2022. Les membres du Comité ont continué d'apporter leur éclairage sur le processus politique syrien ainsi que sur le quotidien des Syriennes et des Syriens, femmes et hommes, garçons et filles. L'Envoyée spéciale adjointe a également poursuivi ses concertations régulières avec un ensemble très divers de représentantes et représentants de la société civile syrienne, par l'intermédiaire du Bureau d'aide à la société civile, notamment dans le cadre de consultations régionales à Amman et à Beyrouth, en vue de promouvoir un dialogue inclusif afin d'aider le pays à s'acheminer vers un règlement politique global. Le 26 octobre, un nouveau groupe de travail thématique sur les questions relatives à la protection a été officiellement mis en place sous les auspices du Bureau d'aide à la société civile.

19. Dans le cadre du Groupe international de soutien pour la Syrie, l'Envoyée spéciale adjointe a poursuivi ses échanges avec les membres de Groupe de travail sur l'accès humanitaire concernant les problèmes humanitaires les plus pressants ainsi qu'avec des membres du Groupe de travail sur le cessez-le-feu au sujet de l'évolution de la situation militaire sur le terrain.

Protection

20. Dans toute la République arabe syrienne, les civils ont continué de souffrir des conséquences directes et indirectes du conflit armé et de la violence. Du 1^{er} octobre au 13 novembre 2022, le HCDH a consigné des faits survenus dans tout le pays au cours desquels 42 civils (dont 7 femmes et 13 enfants) ont été tués et au moins 60 civils (dont 14 femmes et 13 enfants) blessés, notamment lors de frappes aériennes, de frappes terrestres, d'attaques à l'engin explosif improvisé, de l'explosion de restes de guerre, de feux croisés durant des opérations militaires, de descentes et des opérations d'arrestation, d'affrontements armés et d'assassinats ciblés, commis par les parties au conflit. Dans le contexte des hostilités, un grand nombre de ces attaques semblent avoir été menées sans qu'il n'ait guère été tenu compte de leurs effets sur les civils et les biens de caractère civil, en violation des principes de distinction, de proportionnalité et de précaution consacrés par le droit international humanitaire.

21. En ce qui concerne l'escalade observée dans le nord de la République arabe syrienne, le HCDH a dit craindre fortement que les parties au conflit n'aient pas pris toutes les précautions possibles pour éviter et en tout cas réduire au minimum les pertes accidentelles en vies humaines parmi la population, les blessures qui pourraient être causées aux civils et les dommages occasionnés aux biens de caractère civil dans le contexte des opérations militaires. Les informations reçues par le HCDH au sujet d'attaques frappant des zones résidentielles, y compris des camps de déplacés densément peuplés, menées en employant des moyens de combat qui ne semblaient pas viser une cible militaire particulière, sont également tout particulièrement inquiétantes et suscitent des inquiétudes quant à de possibles attaques sans discrimination, interdites par le droit international humanitaire.

22. Des mesures qui empêcheraient de manière arbitraire les enseignants de faire leur travail et les élèves d'avoir accès à l'éducation, notamment des mesures visant les femmes en particulier, ont été signalées. Le 23 octobre, dans le nord-est du pays, les autorités locales ont rendu publique une décision interdisant le port du niqab dans les écoles. Cette décision a été suspendue à la suite de manifestations organisées entre le 24 et le 30 octobre par des dizaines d'enseignantes, des membres de familles d'élèves et des chefs tribaux dans différentes parties de Deïr el-Zor, de Hassaké et de Raqqa. Si elle prenait effet, une telle interdiction pourrait constituer une violation des droits à la liberté d'expression, de pensée, de conscience et de religion et dissuader les filles, leurs familles et les femmes membres du personnel éducatif de retourner à l'école, ce qui porterait atteinte à l'exercice par les femmes des droits au travail et à l'éducation.

23. Dans le nord-est, des problèmes d'accès persistants ont été signalés concernant la fermeture d'établissements scolaires. Le 24 octobre, dans des zones de la ville de Qamichli qu'elles contrôlent, les autorités locales ont averti qu'une école privée et un établissement d'enseignement secondaire appliquant le programme scolaire du Gouvernement syrien seraient fermées. Il a été demandé à l'établissement de remplacer le programme scolaire en question par celui que les autorités locales du nord-est du pays imposaient déjà à d'autres écoles dans la province de Hassaké.

24. Des assassinats ciblés ont continué d'être recensés dans tout le pays, en particulier dans des zones où les conditions de sécurité sont instables et où il y a de multiples entités de maintien de l'ordre, notamment dans la province de Deraa. Dans cette province, les opérations militaires incessantes et les affrontements armés entre des groupes armés non étatiques et des combattants présumés de Daech ont exposé les civils à la violence et mis leur vie en danger et ont provoqué de nouveaux déplacements.

25. Les conditions de sécurité dans le camp de Hol, dans la province de Hassaké, demeurent extrêmement précaires. Le 15 novembre, les corps de deux sœurs égyptiennes, toutes deux âgées de moins de 15 ans, ont été retrouvés. Selon des informations non confirmées, quelques jours avant qu'elles aient été portées disparues, les filles auraient été violées par des inconnus. Depuis le début de 2022, le HCDH a confirmé que 42 personnes avaient été tuées et au moins 25, dont 4 enfants, blessées. Face à de tels faits, les autorités locales chargées de la sécurité dans le camp et les acteurs internationaux concernés n'ont que rarement pris des mesures appropriées.

26. Les parties au conflit ont continué de commettre systématiquement des violations des droits humains et des atteintes à ces droits, y compris des meurtres, la privation arbitraire de liberté, des actes de torture et des mauvais traitements en détention, des enlèvements et des disparitions involontaires ou forcées. Elles sont également responsables de décès survenus en détention et ont continué de violer les

droits des civils à la liberté de circulation, à la liberté d'expression et à la liberté de réunion pacifique et d'association.

27. Les parties au conflit ont continué de procéder à des détentions, notamment de militants actifs dans les médias et de journalistes, dans les zones qu'elles contrôlaient. Dans la plupart des cas recensés par le HCDH, les personnes détenues n'ont pas pu obtenir d'informations sur les motifs de leur arrestations ni leurs droits à une procédure régulière, ce qui suscite des inquiétudes quant à de possibles détentions arbitraires. Leur famille se voyait refuser toute information quant au lieu où elles se trouvaient ou au sort qui leur avait été réservé, ce qui faisait craindre, dans certains cas, que la détention en question constituait en fait une disparition forcée.

28. Dans les zones sous leur contrôle, les groupes armés non étatiques ont continué de commettre des actes de violence, notamment des assassinats ciblés, afin d'intimider les habitants qui exerçaient leur liberté d'expression, qui semblaient être affiliés à une partie au conflit adverse ou qui étaient simplement critiqués à l'égard du groupe armé contrôlant le territoire. De nouveaux cas de privation arbitraire de liberté ont été recensés dans ces zones.

29. Du fait des hostilités, passées et en cours, les engins explosifs continuent d'être omniprésents dans le pays. Environ un tiers des communautés dans toute la République arabe syrienne seraient touchées par la présence, plus ou moins diffuse, de ces engins, qui polluent principalement Qouneïtra, Soueïda, Rif-Damas, Alep, des quartiers de Damas, Raqqa et Deraa. La présence de ces engins continue de compromettre l'accès aux terres agricoles, aux routes, aux biens, aux marchés, aux écoles et à d'autres bâtiments publics ainsi qu'aux hôpitaux. L'élimination des engins explosifs est la solution définitive pour faire disparaître la menace qu'ils représentent.

30. Du 1^{er} octobre au 18 novembre, quatre faits concernant des établissements scolaires ont été signalés. Le 17 octobre, l'école primaire de Nahla (également connue sous le nom de Chouhada' Nahla) dans le village de Nahla (Ariha, Edleb) a été partiellement endommagée par des tirs d'artillerie. Le 24 octobre 2022, à Sahnaya (Rif-Damas), l'école Bassam Ramez Azzam, à laquelle l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) apportait un soutien, a été touchée par une frappe aérienne. Le 4 novembre, l'école primaire Maarbalit H1 a été touchée par des tirs d'artillerie qui ont atteint le village de Maarbalit (Ariha, Edleb), causant des dégâts matériels. Le 22 novembre, l'école de Gouran a été partiellement détruite par deux roquettes sur le village de Gouran (Aïn el-Arab, province d'Alep).

31. Le système de surveillance des attaques visant les services de santé n'a enregistré aucune attaque de ce type entre le 1^{er} octobre et le 18 novembre.

Action humanitaire

32. Pendant la période considérée, les organismes des Nations Unies et leurs partenaires humanitaires ont continué d'apporter une aide humanitaire dans l'ensemble de la République arabe syrienne (voir tableau 1). Le PAM a envoyé une aide alimentaire destinée à 5,3 millions de personnes en octobre et à 5,2 millions de personnes en novembre, dans les 14 provinces. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a fourni une aide humanitaire et des services de protection à plus de 1,12 million de personnes, apporté un soutien à 126 centres opérationnels (de quartier ou annexes) et à 120 unités mobiles. Les équipes d'éducation au danger des engins explosifs formées par le Service de la lutte antimines ont dispensé des séances de sensibilisation à près de 30 000 civils, tandis que l'UNICEF a aidé 83 000 personnes.

33. En octobre, l'UNICEF a aidé 910 200 personnes à bénéficier d'un meilleur approvisionnement en eau, 305 000 personnes à avoir accès à des services d'assainissement et 61 000 personnes à obtenir des articles non alimentaires. Il a également fait bénéficier près de 100 000 enfants de services éducatifs et fournitures scolaires et 16 700 de services de santé mentale et d'un soutien psychologique. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a fourni à 514 000 personnes des services vitaux de santé reproductive et des services visant à lutter contre la violence fondée sur le genre et a distribué chaque mois des bons électroniques pour des produits d'hygiène à 104 000 femmes enceintes et allaitantes.

34. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a distribué 60 tonnes de fournitures médicales pour le traitement du choléra et la lutte anti-infectieuse dans les zones de tension. Dans le nord-ouest du pays, l'OMS a formé des acteurs nationaux à assurer la surveillance du choléra et confirmer le diagnostic de la maladie en laboratoire et a prépositionné des kits contre le choléra. L'UNICEF a distribué plus de 1 090 tonnes d'hypochlorite de sodium comme mesure de prévention du choléra, destinées aux stations d'eau dans 10 provinces, et augmenté le dosage gratuit de chlore résiduel, dont ont bénéficié 13,5 millions de personnes dans le pays. Deux millions de doses de vaccin anticholérique oral sont arrivées le 29 novembre.

35. Du 9 au 20 octobre 2022, le Ministère de la santé a mené une campagne nationale de vaccination contre la rougeole, la rubéole et la poliomyélite avec le soutien de l'OMS et de l'UNICEF. L'objectif était de vacciner 2,6 millions d'enfants de moins de 5 ans contre la rougeole et la rubéole et 2,8 millions d'enfants âgés de moins de 5 ans contre la poliomyélite.

36. Le HCR a commencé à livrer une aide supplémentaire pour l'hiver, notamment des articles essentiels durant cette période, tels que des couvertures à indice thermique élevé, des bâches en plastique et des vêtements chauds en novembre ; la distribution continuera jusqu'en mars 2023. La priorité est donnée aux personnes se trouvant dans des camps et aux personnes nouvellement déplacées.

37. L'ONU a continué de soutenir l'action de lutte contre la COVID-19 dans l'ensemble du pays, notamment en renforçant les capacités de surveillance et de diagnostic, en procédant à l'acquisition de fournitures et de matériel médical essentiels, en accompagnant la préparation clinique, en assurant la prestation de services de santé indispensables, en favorisant les mesures de protection dans les écoles et l'acceptation du vaccin par la population et en facilitant les campagnes de vaccination.

Tableau 1

Nombre moyen de personnes secourues chaque mois par l'ONU et d'autres organisations, toutes modalités confondues, en République arabe syrienne : octobre et novembre 2022

<i>Organisation</i>	<i>Nombre moyen de personnes secourues par mois</i>
Fonds des Nations Unies pour l'enfance ^a	1 643 840
Fonds des Nations Unies pour la population	257 000
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	560 800
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	165 230
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	28 090

<i>Organisation</i>	<i>Nombre moyen de personnes secourues par mois</i>
Organisation internationale pour les migrations	120 700
Organisation mondiale de la Santé	524,420 ^b
Programme alimentaire mondial	4 936 560
Programme des Nations Unies pour le développement	28 950
Service de la lutte antimines	14 500

^a Uniquement les données d'octobre.

^b Les données relatives aux interventions sanitaires correspondent aux traitements et actes médicaux dispensés au cours d'une période de deux mois.

38. En République arabe syrienne, le PAM a apporté une aide alimentaire à 4,18 millions de personnes en octobre et à 3,87 millions de personnes en novembre. Les partenaires d'exécution des activités de dépollution au Service de la lutte antimines ont poursuivi leur travail à Daraya, dans la province de Rif-Damas, où ils ont dépollué plus d'un million de mètres carrés de terres agricoles et détruit 444 engins explosifs depuis leur déploiement en décembre 2021. L'UNRWA a fourni une aide alimentaire et une assistance pécuniaire à 127 400 et 330 400 réfugiés palestiniens, respectivement, au cours de la période considérée. En outre, 6 600 réfugiés palestiniens ont reçu des articles non alimentaires.

39. En ce qui concerne l'aide humanitaire transfrontières acheminée dans le nord-ouest de la République arabe syrienne, le PAM a livré une aide alimentaire destinée à quelque 1,08 million de personnes en octobre et envoyé une aide alimentaire destinée à 1,3 million de personnes en novembre¹. Le HCR a fourni à plus de 20 700 personnes des articles de première nécessité et des équipements pour l'hiver. Le FNUAP a fourni une aide en espèces et en bons d'achat à plus de 600 filles et femmes exposées au risque dans le cadre de son programme de prise en charge des cas de violence basée sur le genre. L'OMS a livré des fournitures médicales d'une valeur totale de 2,5 millions de dollars, notamment des trousseaux sanitaires d'urgence, des produits et des médicaments contre le choléra.

Fourniture et suivi de l'assistance à travers la frontière

40. Comme dans le cas des programmes d'aide organisés depuis l'intérieur de la République arabe syrienne, les cargaisons transfrontières sont acheminées conformément aux principes humanitaires et en fonction de l'évaluation indépendante des besoins. Toutes les opérations des Nations Unies sont menées en fonction de besoins définis au cours d'une évaluation multisectorielle annuelle et d'évaluations effectuées régulièrement dans le cadre d'opérations de suivi. À l'issue de ces évaluations, l'ONU prépare, en coordination avec ses partenaires humanitaires, les convois transfrontières distincts correspondants.

41. L'aide distribuée au moyen du mécanisme des Nations Unies pour l'acheminement de l'aide à travers la frontière fait l'objet d'un contrôle tout au long de l'itinéraire, à quatre niveaux distincts : a) à la frontière par le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne ; b) dans les entrepôts situés dans le pays ; c) aux points de distribution ; d) après la distribution aux bénéficiaires. En octobre et en novembre, le mécanisme a inspecté 29 cargaisons à bord de 1 377 camions et confirmé qu'il s'agissait bien d'articles humanitaires.

¹ Les chiffres d'octobre et de novembre correspondent aux envois. Le cycle de distribution de novembre sera prolongé jusqu'à décembre pour atteindre tous les bénéficiaires.

Environ 88 % des chargements consistaient en vivres, 7 % en articles non alimentaires, y compris pour des abris, et le reste en produits relatifs à la santé, à la nutrition ainsi qu'à l'eau, l'assainissement et l'hygiène.

Mécanismes de distribution transfrontière

42. Dans le nord-ouest de la République arabe syrienne, l'assistance humanitaire est acheminée au moyen des différents mécanismes de distribution de l'aide à travers la frontière. Les produits alimentaires et non alimentaires sont fournis directement (aide en nature) ou, dans certains cas, au moyen d'espèces ou d'un système de bons d'achat. Les bénéficiaires de cette aide en nature, alimentaire ou non alimentaire, sont choisis en fonction de l'évaluation des besoins menée par les organisations humanitaires, sur la base de critères d'éligibilité et de vulnérabilité convenus. Les partenaires humanitaires dans le nord-ouest effectuent les distributions à un moment et en un lieu précis, souvent sur une base mensuelle, sur une place de marché ou un autre lieu central, ou par des distributions porte-à-porte. Les personnes concernées doivent présenter une pièce d'identité correspondant au nom inscrit sur les listes de distribution, contrôlée par les partenaires d'exécution.

43. Les partenaires humanitaires utilisent les structures sanitaires existantes pour dispenser des soins de santé vitaux aux habitants du nord-ouest du pays. Une assistance est apportée au moyen d'un large éventail de services, notamment la fourniture d'articles de santé essentiels aux installations médicales existantes, l'approvisionnement des écoles en combustible, la prestation de services de protection aux personnes rescapées de violences fondées sur le genre et l'appui à des activités de subsistance. Les médicaments sur ordonnance sont distribués aux pharmacies ou aux installations médicales. L'aide comprend également le versement de salaires au personnel médical et aux enseignants.

Figure I
Nombre de bénéficiaires recevant une aide humanitaire de l'ONU et de ses partenaires (voir annexe II) acheminée par convois humanitaires transfrontières, par type d'aide, octobre et novembre 2022 (moyenne mensuelle)

(En milliers)

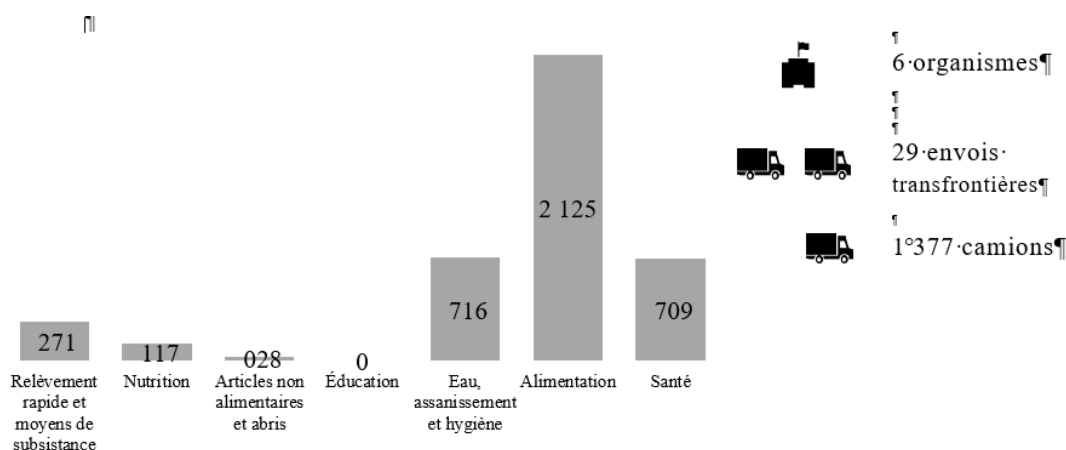


Tableau 2
**Nombre de personnes ayant bénéficié d'une aide humanitaire de l'ONU
 et de ses partenaires acheminée par convois humanitaires transfrontières,
 par secteur et par district, octobre et novembre 2022 (moyenne mensuelle)**

Province	District	Relèvement rapide et moyens de subsistance	Éducation	Produits alimentaires	Santé	Articles non alimentaires et abris	Nutrition	Eau, assainissement et hygiène
Alep	Afrin	47 756	–	397 780	–	–	–	–
Alep	Bab	6 521	–	209 089	–	–	–	–
Alep	Izaz	37 840	–	163 462	–	–	–	–
Alep	Jarablos	6 233	–	61 589	–	–	–	–
Alep	Jabal Semaan	20 120	–	–	–	–	–	–
Edleb	Harem	46 603	–	1 293 512	709 221	1 765	117 167	12 750
Edleb	Edleb	76 787	–	–	–	25 990	–	703 346
Edleb	Jisr el-Choughour	29 559	–	–	–	–	–	–

44. La Fédération de Russie a adressé à l'ONU des bulletins d'information établis par le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés, dans lesquels figuraient des informations sur l'aide humanitaire bilatérale fournie. D'autres États Membres ont également continué d'apporter une aide bilatérale ainsi que d'autres formes d'assistance humanitaire à la République arabe syrienne.

Activités de relèvement rapide et de subsistance

45. Les activités de relèvement rapide et de création de moyens de subsistance représentent l'un des trois piliers fondamentaux de l'intervention humanitaire. À la mi-novembre, au moins 374 projets, qui visaient à appuyer partiellement ou pleinement les efforts de relèvement rapide avaient reçu 517,6 millions de dollars et étaient exécutés dans les 14 provinces. Au moins 158 de ces projets ont contribué à fournir de l'électricité pour appuyer les services de base et alimenter les ménages en courant. Du 1^{er} janvier au 30 septembre, les partenaires humanitaires ont estimé que plus de 2,8 millions de Syriens avaient reçu une aide directe et 8 millions d'autres une aide indirecte par la voie de projets visant à accroître la résilience.

46. L'ONU et ses partenaires accompagnent des projets d'activités de relèvement rapide et de subsistance axés sur cinq domaines : a) la réparation et la rénovation d'infrastructures civiles essentielles ; b) l'enlèvement des débris et des déchets solides ; c) les activités génératrices de revenus et les interventions fondées sur le marché ; d) la formation professionnelle et la formation qualifiante ; e) la cohésion sociale et les interventions communautaires.

47. Le HCR a achevé la réparation d'un système d'irrigation dans la province de Hama à l'appui de services de base liés à l'irrigation et à l'utilisation de l'eau concernant les terres agricoles. L'OMS a achevé la rénovation d'un centre de soins de santé primaires dans la province de Hama et d'un hôpital à Deraa. Quelque 875 ménages agricoles ont reçu une aide alimentaire conditionnelle sous forme de transferts monétaires et de bons. Le PAM a remis en état des infrastructures de base, notamment les suivantes : une boulangerie dans la province de Deraa, afin que jusqu'à 47 000 personnes puissent avoir du pain chaque jour ; un silo dans la province de Hassaké afin qu'y soit stockées en toute sécurité 12 000 tonnes de blé, qui permettront de répondre aux besoins en farine des boulangeries dans lesquelles jusqu'à 100 000

personnes se rendent chaque jour ; un marché de denrées alimentaires ouvert dans la province de Deïr el-Zor. Ce marché offrira un environnement paisible et accessible à 25 000 personnes vivant dans la région et permettra aux commerçants, dont un nombre important de femmes, de vendre des fruits et légumes frais à des prix raisonnables. Le PAM a également nettoyé des canaux de drainage dans les provinces d'Alep et de Raqqa. Des activités sont en cours d'exécution en ce qui concerne un programme d'irrigation à Rif-Damas, une station de pompage à Deraa et un récupérateur d'eau de pluie à Tartous. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et ses partenaires ont rénové 49 salles de classe dans les provinces d'Alep, de Qouneïtra et de Rif-Damas. Le HCR et le PNUD ont achevé la remise en état d'un centre de formation professionnelle dans la ville d'Alep.

48. Le HCR a déblayé 42 000 mètres cubes de débris dans les provinces de Rif-Damas et de Deraa. Pour faciliter la gestion des déchets solides, il a, avec ses partenaires, remis en état des réseaux d'égouts et distribué des poubelles dans les provinces de Lattaquié, de Tartous, de Rif-Damas et d'Alep, et a réparé 400 mètres du réseau d'alimentation en eau dans la province d'Alep au profit des ménages vulnérables. Le PNUD et ses partenaires ont enlevé plus de 24 000 tonnes de déchets solides dans les provinces de Hassaké, de Deïr el-Zor, de Hama et de Homs.

49. Dans le cadre des efforts faits pour promouvoir l'énergie renouvelable, le HCR a installé 177 lampadaires solaires, cet éclairage public visant à améliorer les conditions de sécurité dans les quartiers pauvres dans les provinces de Damas, de Rif-Damas et de Deraa. Pour renforcer la résilience et aider les personnes à reconstituer leurs moyens de subsistance, 4 390 personnes ont été accompagnées par des partenaires du secteur du relèvement rapide afin de redresser, de développer ou de lancer une initiative d'entrepreneuriat commercial ; 3 060 autres personnes ont tiré profit de formations professionnelles ou qualifiantes et quelque 1 500 personnes ont participé à des activités de renforcement des capacités.

50. Pour aider les personnes à s'assurer un revenu afin de répondre à leurs besoins, 399 emplois à long terme ont été créés dans six provinces et 1 400 emplois à court terme dans neuf provinces. Les partenaires du secteur du relèvement rapide ont fourni à 598 microentreprises et petites et moyennes entreprises des subventions dans neuf provinces. Le PAM a apporté un soutien à 6 300 personnes dans les provinces d'Alep et de Raqqah, en octobre puis une nouvelle fois en novembre. Il leur a fourni des intrants agricoles et des engrais ainsi que des conseils techniques sur une culture et une irrigation optimales.

51. Quelque 530 personnes ont développé des compétences non techniques dans le cadre de formations qui leur ont été dispensées et 133 initiatives visant à promouvoir la cohésion sociale ont été menées à Soueïda, Damas, Deraa, Deïr el-Zor, Hama, Homs, Lattaquié, Qouneïtra et Rif-Damas, ce qui permettra à la population de participer plus activement au processus de relèvement. L'OMS a formé 1 300 agents de santé et aidé à l'élaboration de politiques sanitaires. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a aidé 56 177 personnes : 293 agricultrices et jeunes agriculteurs ont reçu une formation à l'entrepreneuriat, plus de 800 agriculteurs ont été formés à la gestion des ressources en eau, 15 000 personnes ont reçu des aliments pour le bétail et 52 530 personnes ont tiré parti d'un programme d'insémination artificielle du bétail.

52. Dans le nord-ouest et le nord-est de la République arabe syrienne, les partenaires du secteur du relèvement rapide et des moyens de subsistance ont enlevé 230 tonnes de déchets solides. De plus, dans la province d'Edleb, deux communes et municipalités ont reçu une aide pour établir ou renforcer les systèmes de gestion durables des déchets et, dans les provinces de Hassaké et de Raqqa, 13 quartiers ont été nettoyés. La rénovation de 145 classes dans les provinces de Hassaké et d'Edleb

a permis aux élèves de reprendre le chemin de l'école pour poursuivre leurs études et de bénéficier de conditions d'apprentissage plus sûres. Dans les provinces d'Alep, de Hassaké, d'Edleb, de Deïr el-Zor et de Raqqa, 13 stations d'eau et 19 marchés ou entrepôts ont été remis en état.

53. Afin d'ouvrir l'accès aux moyens de subsistance, 3 266 personnes ont bénéficié de formations professionnelles ou qualifiantes dans les provinces d'Alep, de Hassaké, de Raqqa et d'Edleb. Une subvention a été donnée à 310 microentreprises et petites et moyennes entreprises dans les provinces d'Alep, de Hassaké et de Raqqa. Les partenaires ont également aidé 785 entrepreneurs à redresser, développer ou lancer une initiative d'entrepreneuriat social ou commercial à Alep, Hassaké, Raqqa et Edleb. Plus de 380 emplois à long terme ont été créés dans la province d'Edleb ainsi que 2 640 emplois à court terme dans les provinces d'Alep, de Hassaké, de Deïr el-Zor et d'Edleb.

Accès humanitaire

54. Pour fournir une aide humanitaire, les entités des Nations Unies et tous leurs partenaires humanitaires doivent pouvoir bénéficier d'un accès rapide, sûr, durable et sans entrave aux personnes ayant besoin d'une aide partout en République arabe syrienne. L'action humanitaire fondée sur des principes repose sur la capacité d'évaluer de manière indépendante les besoins, d'acheminer l'aide, d'en assurer le suivi et d'en mesurer les effets de manière indépendante, notamment en se concertant régulièrement et directement avec les personnes touchées. La situation de l'accès en République arabe syrienne demeure complexe, les divers secteurs géographiques n'étant pas desservis de la même manière et les services étant régis par des modalités opérationnelles variées. Au total, 2 100 membres du personnel des Nations Unies sont en poste dans le pays, dont plus de 600 dans des pôles humanitaires situés hors de Damas, à Alep, Deïr el-Zor, Hama, Homs, Lattaquié, Qamichli, Soueïda et Tartous. Par ailleurs, 3 867 membres du personnel de l'UNRWA sont déployés sur l'ensemble du territoire. Cette présence décentralisée facilite un meilleur accès et une plus grande proximité avec les populations touchées. Dans toute la République arabe syrienne, l'aide humanitaire est distribuée et organisée principalement par des acteurs nationaux, notamment des organisations non gouvernementales et le Croissant-Rouge arabe syrien.

Accès dans les zones contrôlées par le Gouvernement

55. Les partenaires humanitaires ont dû interrompre les activités qu'ils menaient à Deraa el-Balad pendant plus de trois semaines fin octobre, du fait des hostilités dans la zone, et les ont reprises à la mi-novembre.

56. Dans les zones contrôlées par le Gouvernement, l'accès à certaines communes et enclaves pour lesquelles des autorisations administratives et de sécurité sont nécessaires est demeuré difficile en octobre, notamment à Saasaa, dans la province de Rif-Damas, et dans les sous-districts de Maskané et de Tell Rifaat, dans la province d'Alep.

57. Le personnel des Nations Unies et les prestataires de services extérieurs ont continué de se rendre sur le terrain, aux côtés d'organisations non gouvernementales nationales et du Croissant-Rouge arabe syrien, pour mener des missions d'évaluation et de surveillance ainsi que de soutien logistique et administratif. Entre le

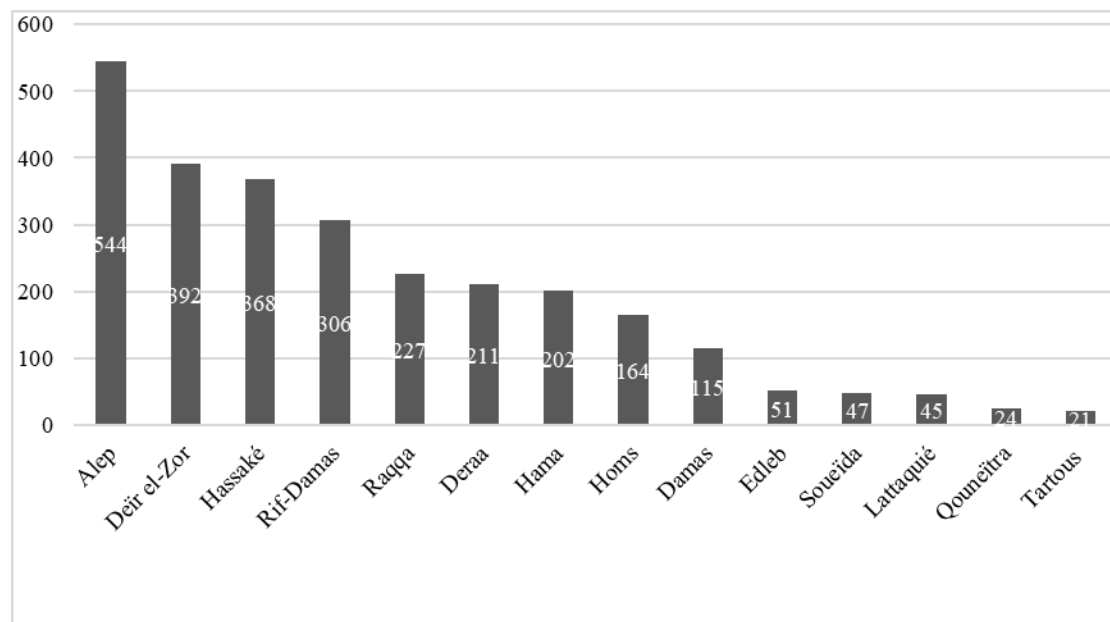
16 septembre et le 31 octobre 2022, 2 717 missions ont été effectuées au titre d'une approbation des programmes ou d'une autorisation générale (voir tableau 3)².

Tableau 3
Nombre total de missions menées au titre d'une approbation de programmes ou d'une autorisation générale^a depuis l'intérieur de la République arabe syrienne, par des organismes des Nations Unies, des prestataires extérieurs ou des facilitateurs, par type, du 16 septembre au 31 octobre 2022

Type de mission	Autorisation générale	Programme approuvé	Total
Missions d'évaluation	81	1	82
Missions d'escorte des convois d'aide	186	7	193
Missions de surveillance	2 292	–	2 292
Missions de sécurité et d'appui logistique ou administratif	150	–	150
Total	2 709	8	2 717

^a Les missions menées au titre d'un programme approuvé ou d'une autorisation générale ne requièrent pas l'autorisation expresse du Ministère des affaires étrangères et des expatriés.

Figure II
Nombre total de missions menées au titre d'une approbation de programmes ou d'une autorisation générale depuis l'intérieur de la République arabe syrienne, par des organismes des Nations Unies, des prestataires extérieurs ou des facilitateurs, par province, du 16 septembre au 31 octobre 2022



² Le personnel des Nations Unies et les prestataires de services extérieurs opérant dans les pôles humanitaires hors de Damas obtiennent une « autorisation générale » pour pouvoir se déplacer dans le cadre des activités prévues au titre des programmes, ce qui permet un accès régulier et allège les formalités bureaucratiques.

58. En ce qui concerne les missions nécessitant l'autorisation expresse du Ministère des affaires étrangères et des expatriés, l'ONU a présenté 262 nouvelles demandes, dont 198 (76 %) ont été approuvées (voir tableau 4). Ce chiffre tient compte du délai de réponse de 10 jours du Ministère et ne prend pas en compte les demandes qui ont été soumises mais sont toujours en cours de traitement.

Tableau 4

Missions menées depuis l'intérieur de la République arabe syrienne nécessitant l'approbation expresse du Ministère des affaires étrangères et des expatriés, du 16 septembre au 31 octobre 2022

Type de demande	Nombre de demandes	Demandes approuvées	Pourcentage de demandes approuvées
Missions d'évaluation	23	16	70
Missions d'escorte des convois d'aide	45	32	71
Missions de surveillance	136	110	81
Missions de sécurité et d'appui logistique ou administratif	58	40	69
Missions d'évaluation des engins explosifs	–	–	0
Total	262	198	76

Notes : Au cours de la période considérée, le Service de la lutte antimines a mené six missions pour lesquelles les demandes avaient été approuvées durant la période précédente.

Le Gouvernement syrien a fait savoir que la rotation du personnel au Ministère des affaires étrangères et des expatriés avait entraîné des retards fortuits dans l'approbation des demandes.

Les missions du personnel des Nations Unies qui ont pour point de départ Damas ou qui traversent les lignes de front nécessitent l'autorisation expresse du Ministère des affaires étrangères et des expatriés.

Les chiffres figurant dans le tableau 4 reposent sur les données internes communiquées par les organismes des Nations Unies et correspondent aux autorisations obtenues durant la période (allant du 16 septembre au 31 octobre 2022) considérée dans le présent rapport. Des différences sont donc possibles par rapport aux chiffres consignés par le Gouvernement syrien, avec lequel des pourparlers sont en cours, afin d'aligner les méthodes suivies.

Accès au nord-ouest de la République arabe syrienne à travers les lignes de front

59. Depuis l'adoption en juillet 2021 de la résolution [2585 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité, les organismes des Nations Unies ont réussi à effectuer neuf missions interinstitutions à travers les lignes de front à Sarmada, dans le nord-ouest du pays, et à y prépositionner 134 cargaisons de fournitures (4 619,9 tonnes) apportées par le PAM, le HCR, le FNUAP, l'UNICEF et l'OMS. La mission la plus récente, qui s'est déroulée le 30 novembre, était la quatrième depuis l'adoption de la résolution [2642 \(2022\)](#) du Conseil. Un convoi interinstitutions composé de 16 camions a transporté 482 tonnes de nourriture, ainsi que des fournitures humanitaires, notamment des produits relatifs à la nutrition ainsi qu'à l'eau, l'assainissement et l'hygiène, des trousseaux de santé procréative et du matériel pédagogique, au profit de 54 000 personnes et des fournitures médicales pour près de 8 300 traitements. Le PAM a achevé les distributions d'articles alimentaires et nutritionnels à travers les lignes de front prévues en octobre et en novembre.

60. La première mission exigeant le franchissement des lignes de front a eu lieu en août 2021. Depuis, le système des Nations Unies a continué de fournir une aide à 43 500 bénéficiaires en moyenne par mois grâce aux convois qui traversent les lignes de front. Depuis le mois d'août 2022, le volume de l'aide alimentaire acheminée à travers les lignes de front a augmenté, ce qui a permis d'atténuer les conséquences

d'un accès irrégulier ou de retards imprévisibles. L'Organisation des Nations Unies a parachevé un plan révisé visant à accroître progressivement l'accès à travers les lignes de front et continue de faire tout ce qui est en son pouvoir pour intensifier l'assistance acheminée à travers les lignes de front aux personnes qui en ont besoin, afin de compléter les interventions transfrontières. Des garanties de sécurité doivent être fournies en temps utile par les parties au conflit pour permettre le passage en toute sécurité des convois et de leur personnel à travers les lignes de front afin de pouvoir intensifier l'action menée. En même temps, des fonds supplémentaires sont nécessaires de toute urgence pour veiller à ce que des fournitures soient distribuées à toutes les personnes ayant besoin d'une aide.

61. Malgré les progrès accomplis, plusieurs obstacles doivent encore être levés pour pouvoir effectuer régulièrement et durablement des opérations à travers les lignes de front dans le nord-ouest de la République arabe syrienne, comme le prévoit le plan de l'ONU relatif aux convois interinstitutions traversant les lignes de front. Il demeure nécessaire d'obtenir l'aval requis pour étendre ces opérations, en permettant à de multiples convois de traverser les lignes de front chaque mois et en augmentant le nombre de camions participant à chaque convoi. Il est indispensable que toutes les parties s'engagent à ne s'ingérer à aucun stade dans les activités d'acheminement des secours humanitaires à travers les lignes de front. La responsabilité à l'égard des populations touchées est également un aspect important dont il faut tenir compte, notamment en veillant à ce que ces populations acceptent les livraisons et en s'employant à limiter autant que possible d'éventuelles réactions négatives de communautés voisines ou d'autres groupes après l'acheminement de l'aide.

Accès au nord-est et à d'autres régions syriennes à travers les lignes de front

62. En octobre, l'ONU a pu envoyer 305 camions transportant 10 207 tonnes d'aide humanitaire dans des zones du nord-est de la République arabe syrienne, à Deïr el-Zor, Hassaké et Qamichli.

63. De nouvelles procédures d'inspection adoptées par les autorités locales dans le nord-est de la République arabe syrienne ont entravé l'acheminement de l'aide alimentaire vers les provinces de Hassaké, de Raqqa et de Deïr el-Zor de début septembre à la mi-octobre. L'acheminement de produits alimentaires et nutritionnels vers des localités du nord-est du pays a été à chaque fois retardé, jusqu'à sept jours, au point de passage de Tabqa. Le problème a été réglé dans le cadre de négociations à la mi-octobre.

64. Malgré quelques problèmes sur les plans de l'accès et des opérations, l'acheminement de l'aide est resté relativement fluide. Pendant la période considérée, 50 tonnes de fournitures médicales sont arrivées à l'entrepôt de l'OMS dans le nord-est de la République arabe syrienne, ce qui a permis d'administrer 141 000 traitements. Les cargaisons contenaient des médicaments essentiels contre les maladies non transmissibles et pour les enfants malades, ainsi que des fournitures indispensables pour lutter contre le choléra, notamment des sels de réhydratation orale, du chlore en poudre pour traiter l'eau et des kits contre le choléra. L'UNICEF a livré des fournitures d'une valeur de 1 255 000 dollars.

65. Dans le nord-est de la Syrie, le HCR facilite des travaux de construction, visant notamment à améliorer les abris dans le camp de Hol, dont plus de 6 000 familles devraient bénéficier une fois les travaux achevés.

66. La plupart des communes dans les districts de Manbej et de Aïn el-Arab sont restées difficiles d'accès pour les organismes des Nations Unies opérant depuis Damas, faute d'accord entre les parties contrôlant ces secteurs. Toutefois, l'UNICEF a repris ses programmes à Aïn el-Arab et à Manbej en novembre, où les activités de

vaccination systématique et supplémentaire se poursuivent avec le soutien apporté depuis Damas par l'UNICEF et l'OMS. Le 27 octobre, l'OMS et l'UNICEF ont organisé une mission exigeant le franchissement de lignes de front de Qamichli à Ras el-Aïn ; la dernière avait eu lieu en 2019. Ce convoi a permis d'envoyer des médicaments contre le choléra et la leishmaniose à l'hôpital national de Ras el-Aïn. Plus de 4 tonnes de fournitures sanitaires devant permettre d'assurer 14 000 traitements ont ainsi été livrées. Des pourparlers avec les parties sont en cours en vue d'apporter une aide supplémentaire à Ras el-Aïn, compte tenu des conclusions de l'évaluation rapide réalisée au cours de la mission.

67. Le plus récent convoi humanitaire des Nations Unies à avoir atteint Roukban depuis l'intérieur du pays a été acheminé en septembre 2019. L'accès des camions commerciaux, empruntant des itinéraires non officiels, a été sporadique. Depuis que le Gouvernement jordanien a décidé, en mars 2020, de fermer la frontière pour endiguer la propagation de la COVID-19, les habitants de Roukban ayant besoin de soins médicaux ne peuvent plus accéder à la clinique des Nations Unies située du côté jordanien. Les habitants de la région de Roukban continuent de vivre dans des conditions épouvantables : leur accès à des moyens de subsistance, à la nourriture, à l'eau, aux soins de santé et aux autres services de base est limité. L'ONU continue de plaider pour un accès total afin qu'une aide humanitaire régulière puisse être fournie régulièrement, en cherchant notamment à obtenir les garanties de sécurité nécessaires pour le personnel humanitaire. Entre mars 2019 et le 31 octobre 2022, 20 590 personnes en tout ont quitté le camp. La décision des familles de quitter Roukban est volontaire et l'ONU fournit une assistance aux personnes dans les lieux où elles choisissent de retourner. L'Organisation continue de demander la mise en place des conditions d'accès et de sécurité nécessaires afin que les départs du camp de Roukban se fassent de plein gré, en toute connaissance de cause et dans le respect des principes établis.

Accès à la République arabe syrienne à travers la frontière

68. Depuis l'adoption des résolutions [2533 \(2020\)](#), [2585 \(2021\)](#) et [2642 \(2022\)](#) du Conseil de sécurité, l'ensemble de l'aide humanitaire des Nations Unies dans le nord-ouest du pays a continué d'être acheminée par le point de passage de Bab el-Haoua.

69. Le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne a poursuivi ses opérations, conformément au mandat dont il avait été investi par le Conseil de sécurité dans ses résolutions [2165 \(2014\)](#), [2191 \(2014\)](#), [2258 \(2015\)](#), [2332 \(2016\)](#), [2393 \(2017\)](#), [2449 \(2018\)](#), [2504 \(2020\)](#), [2533 \(2020\)](#), [2585 \(2021\)](#) et [2642 \(2022\)](#). Il a surveillé 29 chargements répartis entre 1 377 camions passés en République arabe syrienne depuis la Türkiye en octobre et en novembre, tous par Bab el-Haoua, et en a confirmé le caractère humanitaire, ce qui a porté à 59 327 le nombre total de camions contrôlés depuis le début des opérations (49 355 acheminés par Bab el-Haoua, 5 268 par Bab el-Salam, 4 595 par Ramta et 109 par Yaaroubiyé). Le caractère humanitaire de chacun de ces convois a été confirmé. L'ONU a donné au Gouvernement syrien un préavis de 48 heures à chaque fois qu'un convoi franchissait la frontière, l'informant des articles humanitaires à livrer, du nombre de camions, de l'entité des Nations Unies concernée et du district de destination. Le Mécanisme a continué de bénéficier d'une excellente coopération de la part du Gouvernement turc.

Visas et enregistrements

70. Les entités des Nations Unies ont poursuivi leur coopération avec le Gouvernement syrien pour que les visas nécessaires soient délivrés en temps voulu à leur personnel (voir tableau 5).

Tableau 5
Demandes de visa présentées par des entités des Nations Unies
du 16 septembre au 31 octobre 2022

<i>Type de demande</i>	<i>Nombre de demandes</i>	<i>Demandses approuvées</i>	<i>Demandses rejetées</i>	<i>Nombre de demandes en instance</i>
Demandses de visa présentées pendant la période considérée	95 ^a	46	2	45
Demandses de renouvellement de visa présentées pendant la période considérée	105	76	0	29

^a L'ONU a retiré ou annulé deux demandes de renouvellement de visa pendant la période considérée.

71. En tout, 47 organisations non gouvernementales internationales sont habilitées par les autorités nationales à exercer des activités dans le pays.

72. L'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales internationales, nationales et locales ont continué d'exécuter leurs programmes dans des secteurs qui sont le théâtre de fréquents affrontements armés, notamment de frappes aériennes, d'échanges réguliers de tirs d'artillerie ou de mortier indirects et d'autres types d'attaques menées par les diverses parties au conflit. De plus, le personnel humanitaire est intervenu dans des zones qui étaient fortement pollués par des engins non explosés, des restes explosifs de guerre et des mines terrestres, qui ont continué de constituer une des principales menaces sur le terrain.

73. Depuis le début du conflit, des centaines d'agents humanitaires auraient été tués, parmi lesquels : 22 membres du personnel d'organismes des Nations Unies en République arabe syrienne et d'autres entités des Nations Unies, dont 20 membres de l'UNRWA ; 2 membres du personnel d'Oxfam International recrutés sur le plan national ; 66 membres du personnel ou volontaires du Croissant-Rouge arabe syrien ; 8 membres du personnel ou volontaires de la Société du Croissant-Rouge palestinien.

74. Au 17 novembre 2022, 9 membres du personnel d'entités des Nations Unies, tous membres de l'UNRWA (6 fonctionnaires et 3 non-fonctionnaires), étaient en détention ou portés disparus.

Observations

75. De plus en plus de personnes en République arabe syrienne ont besoin chaque année d'une aide internationale pour survivre car la violence persiste, la crise humanitaire et économique perdure après plus d'une décennie de conflit, les conditions météorologiques sont rudes et l'accès aux services de base est insuffisant. En outre, la récente épidémie de choléra se propage et touche maintenant toutes les provinces. L'insécurité alimentaire a atteint des niveaux records. Toute une génération d'enfants fait face au risque de malnutrition, leur famille n'ayant tout simplement plus les moyens de leur offrir un repas. Le faible niveau des eaux de l'Euphrate limite l'accès à l'eau potable et à l'eau nécessaire à l'agriculture et compromet le fonctionnement des services de base, la production d'électricité et la production alimentaire.

76. L'absence de protection des civils dans l'ensemble de la République arabe syrienne demeure très inquiétante car le conflit reste ouvert et pourrait encore s'aggraver. Je suis préoccupé par l'intensification des hostilités dans le nord de la République arabe syrienne et de leurs conséquences pour les civils, notamment par les attaques lors desquelles des civils sont tués ou blessés dans les camps de déplacés

ou à proximité de ces camps dans la province d'Edleb. Les hostilités dénotent une persistance, de la part de toutes les parties, à ne pas respecter les obligations que leur fait le droit international humanitaire, notamment les principes de distinction, de proportionnalité et de précaution. La récente recrudescence des combats a montré une fois de plus que les civils continuaient d'être les premières victimes du conflit et de la violence dans le pays. Je demande de nouveau à toutes les parties au conflit de respecter les obligations que leur fait le droit international humanitaire, notamment en prenant bien soin, dans la conduite des opérations militaires, d'épargner les civils et les biens de caractère civil. Je demande également de nouveau à toutes les parties de faire preuve de la plus grande retenue et d'éviter toute escalade, que ce soit dans les airs ou sur terre.

77. Je suis préoccupé par les faibles niveaux de financement de l'aide humanitaire. J'en appelle à une plus grande solidarité et je demande une augmentation du financement de l'action humanitaire, notamment des programmes de relèvement rapide et de moyens de subsistance, qui sont essentiels pour permettre aux Syriennes et aux Syriens de se construire une vie digne.

78. L'ONU continue d'appuyer les initiatives d'aide humanitaire et de relèvement rapide par toutes les modalités, notamment les missions exigeant le franchissement de lignes, conformément à la résolution 2642 (2022). J'invite une nouvelle fois le Conseil de sécurité à autoriser de nouveau l'acheminement d'une aide humanitaire dans le cadre d'opérations transfrontières dans les semaines à venir. Sans l'autorisation du Conseil, le nord-ouest de la République arabe syrienne pourrait sombrer dans une situation encore plus dramatique car la faim toucherait encore plus de personnes, l'accès à l'eau serait davantage restreint et des millions de personnes pourraient ne plus avoir d'abri en plein hiver. Rien ne peut se substituer pour l'heure à la portée et à l'ampleur des opérations transfrontières massives des Nations Unies.

79. En mars 2020, j'avais demandé la levée des sanctions qui pouvaient entraver l'accès aux fournitures médicales essentielles, au soutien sanitaire dans la lutte contre la COVID-19 ou aux denrées alimentaires en République arabe syrienne. J'encourage les parties concernées à poursuivre leur dialogue technique et à trouver des moyens de régler les difficultés rencontrées dans ce domaine et à faciliter l'accès adéquat et fiable des acteurs humanitaires aux services financiers.

80. La situation dans le camp de Hol et dans d'autres camps du nord-est de la Syrie demeure dramatique. En même temps que les meurtres, les viols et les autres actes de violence continuent de faire rage à Hol, des personnes vivant dans des espaces bondés et dans des conditions déplorables ont continué d'être privées de liberté. L'association de menaces pesant sur la sécurité et du manque d'accès aux produits et services de base fait que les camps sont extrêmement vulnérables. Les enfants payent un prix absolument intolérable. Ils sont constamment exposés à la violence et privés de leurs droits fondamentaux, notamment de l'accès à l'éducation et aux services de santé. Je demande une fois de plus que le retour des Syriennes et des Syriens se trouvant dans le camp de Hol soit facilité et je demande instamment à tous les pays dont des ressortissants s'y trouvent d'autoriser leur rapatriement volontaire en toute diligence et sécurité, en prêtant d'urgence attention aux enfants et à leurs familles, conformément au droit international et aux normes internationales.

81. Je demande également que les autorités locales qui exercent un contrôle sur les camps dans le nord-est de la République arabe syrienne respectent les obligations que leur fait le droit international humanitaire et traitent les personnes se trouvant dans les camps conformément aux normes et règles relatives aux droits humains, notamment en adoptant des mesures visant à protéger leur droit à la vie, à les protéger contre la torture et des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, et à leur accorder des garanties fondamentales, notamment en ce qui concerne leur

privation de liberté. Tous les États devraient user de leur influence par tous les moyens possibles afin de veiller à ce qu'une prise en charge et une protection appropriées soient offertes, conformément au droit international humanitaire et aux normes et règles relatives aux droits humains, à toutes les personnes se trouvant dans le camp de Hol et dans d'autres camps dans le nord-est de la Syrie.

82. Je demeure préoccupé par le nombre considérable de faits qui constitueraient des assassinats ciblés et une privation arbitraire de liberté imputables aux parties au conflit. La majorité des personnes détenues le sont par le Gouvernement syrien. Je demande au Gouvernement syrien et aux groupes armés non étatiques de communiquer des informations sur le sort des personnes détenues et le lieu où elles se trouvent et de permettre aux organismes humanitaires et aux organismes de défense des droits humains d'avoir accès à tous les lieux de détention. Des enquêtes transparentes et indépendantes devraient être menées pour établir la cause et les circonstances des décès survenus en détention. Les auteurs de ces actes doivent en répondre. De plus, en cas de décès provoqué par un acte illicite, les familles et les personnes à charge devraient être informées et recevoir des réparations proportionnées dans un délai raisonnable. La torture et les traitements cruels, inhumains ou dégradants sont interdits par le droit international et ne sauraient en aucun cas être justifiés. Mon envoyé spécial continuera d'accorder une attention particulière à la question des personnes détenues, enlevées ou portées disparues.

83. Je demande au Gouvernement syrien d'élaborer des mesures législatives et politiques visant à éliminer la discrimination à l'égard des femmes et les filles dans tous les domaines de la vie, afin de parvenir à une égalité des genres effective, notamment au moyen de quotas et de mesures spéciales. Les parties doivent s'abstenir d'appliquer des mesures portant atteinte aux droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels des femmes et des filles ou empêchant celles-ci d'exercer leurs droits fondamentaux, tels le droit au travail et le droit à l'éducation.

84. Je rappelle les résolutions [S-18/1](#) et [19/22](#) du Conseil des droits de l'homme dans lesquelles le Conseil a exhorté les autorités syriennes à coopérer avec les titulaires de mandat au titre de ses procédures spéciales et je continue d'encourager les autorités syriennes à autoriser des membres du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à se rendre en République arabe syrienne et à y établir une présence sur le terrain.

85. Les auteurs de violations graves des droits humains et du droit international humanitaire et d'atteintes graves à ces droits doivent répondre de leurs actes. Je demande à toutes les parties au conflit et en particulier au Gouvernement syrien ainsi qu'à tous les États, à la société civile et aux entités des Nations Unies de coopérer pleinement avec le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, en particulier en fournissant les informations et la documentation nécessaires. Amener les auteurs de graves violations du droit des droits humains et du droit international humanitaire et atteintes à ces droits à répondre de leurs actes est une obligation juridique ; c'est aussi la clé de l'instauration d'une paix durable en République arabe syrienne. Je demande une nouvelle fois que la Cour pénale internationale soit saisie de la situation dans le pays. Le respect du droit international et des normes et règles y relatives permettrait également de renforcer la confiance, au sein de la société ainsi qu'entre les parties et les acteurs internationaux. Une justice crédible, une réconciliation véritable et une paix durable ne se concrétiseront que si le droit international humanitaire et les droits humains sont respectés.

86. L'Envoyé spécial, Geir Otto Pedersen, continue de s'employer à faire avancer un processus de renforcement progressif de la confiance, conformément à la résolution [2254 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité, à organiser à Genève, dans les meilleurs délais, une neuvième session de l'organe restreint de la Commission constitutionnelle dirigée et contrôlée par les Syriens sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et à s'attaquer aux problèmes de fonds auxquels la Commission a fait face. Je réitère mon appel à un cessez-le-feu s'étendant à tout le territoire syrien, conformément à la résolution [2254 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité. Il est essentiel que le calme règne sur le terrain pour créer des conditions qui permettent de faire avancer le processus politique. Nous devons continuer de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour faire naître chez le peuple syrien l'espoir d'une vie dans la dignité et d'un avenir meilleur. Toutes les parties doivent donner la priorité aux besoins du peuple syrien.

Annexe I

Attaques dont des civils auraient été victimes, enregistrées par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme d'octobre à novembre 2022¹

Province d'Edleb

- Le 4 octobre, un civil a été blessé et détenu lors d'une descente dans une ferme située dans la localité d'Aramnaz dans l'ouest de la province d'Edleb. Ses proches n'ont pu obtenir aucune information sur le sort qui lui avait été réservé et le lieu où il se trouvait.
- Le 6 novembre, sept civils (1 femme, 3 filles, 1 garçon et 2 hommes) ont été tués et 27 autres (dont 7 femmes, 4 filles et 2 garçons) ont été blessés lorsque des frappes, terrestres et aériennes, ont touchés plusieurs camps de déplacés près des localités de Kfar Jaless, Mourin et Kafr Rouhin dans la partie ouest de la province d'Edleb ainsi que dans les zones de Sinaa et Ariha dans la partie sud de la province. Au moins cinq civils seraient morts dans le camp densément peuplé de Maram près de la localité de Kfar Jaless, dans la partie ouest de la province.
- Le 6 novembre, un civil a été tué lors de frappes terrestres près du village de Kfar Lata, dans la partie sud de la province.

Province d'Alep

- Le 7 octobre, un militant actif sur les médias sociaux et son épouse ont été tués par balle par des personnes à moto dans la ville de Bab, dans l'est de la province d'Alep.
- Le 8 octobre, deux hommes ont été arrêtés pour des raisons inconnues chez eux dans le village de Bourj Haidar dans le district d'Afrin, dans l'ouest de la province. Leurs proches n'ont pu obtenir aucune information sur le sort qui leur avait été réservé et le lieu où ils se trouvaient.
- Le 10 octobre, un civil a été tué d'une balle perdue lors d'un échange de coups de feu entre des groupes armés sur la route reliant les villes de Bzagha et de Bab, dans l'est de la province.
- Le 12 octobre, une civile a été tuée chez elle lors de frappes terrestres et d'une fusillade entre groupes armés dans le village de Bourj Abdallah, dans le nord-ouest de la province.
- Le 12 octobre, un garçon de 15 ans a été tué d'une balle perdue lors d'un échange de coups de feu dans le village de Deïr Ballout, dans le nord-ouest de la province. Le même jour, un autre garçon de 15 ans aurait été tué lors de frappes terrestres et d'un échange de coups de feu entre groupes armés dans le camp de Koweït el-Rahma, dans la ville d'Afrin.

¹ La liste des faits illustre les sujets de préoccupation relatifs aux droits humains traités dans le rapport. Toutefois, en raison de l'évolution du conflit et de la perte des réseaux de sources crédibles ou fiables dans de nombreuses zones touchées par le conflit, il est de plus en plus difficile d'établir la véracité des faits. La liste, qui ne recense que les faits signalés au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et confirmés conformément à la méthode utilisée par le Haut-Commissariat, ne saurait être considérée comme exhaustive.

- Le 12 octobre, deux civiles ont été tuées lors de frappes terrestres et d'une fusillade entre groupes armés dans le village de Qerzeïhel, dans le nord-ouest de la province.
- Le 13 octobre, une civile et deux enfants (un garçon et une fille) auraient été blessés lors de frappes terrestres dans la ville de Bab, dans l'est de la province.
- Le 28 octobre, trois garçons (dont un de 5 ans) ont été blessés lors de la déflagration de restes explosifs de guerre près du village de Jdidé, au nord de la ville d'Izaz, dans le nord de la province.
- Le 28 octobre, une femme a été tuée et son mari et son enfant blessés dans leur abri lorsque des frappes terrestres ont touché le camp de Koweït al-Rahma, près de la zone de Jabal Trandé, proche de la ville d'Afrin, dans le nord-ouest de la province.
- Le 2 novembre, un homme non armé a été tué par balle par les membres d'un groupe armé lors d'une descente à son domicile dans le village de Aoun Dadat près de Manbej, dans l'est de la province.

Province de Hama

- Le 1^{er} octobre, un garçon de 17 ans a été tué et un autre garçon blessé lors de l'explosion d'une mine sur des terres agricoles dans le village de Jibbeïn, dans le nord de la province de Hama.

Province de Deïr el-Zor

- Le 4 octobre, deux hommes ont été blessés par des inconnus lors d'une fusillade venant d'un véhicule dans la ville de Bousseïra, dans l'est de la province de Deïr el-Zor.
- Le 8 octobre, un garçon de 8 ans a été tué, lors de l'explosion d'une mine terrestre, d'après ce qui a été rapporté, dans la localité de Soueïyé, dans le nord-est de la province.
- Le 3 novembre, un homme non armé a été tué chez lui lors d'une opération de fouille et d'arrestation menée par un groupe armé dans le village de Roueïchid, dans le nord de la province.
- Le 1^{er} novembre, un garçon de 9 ans a été tué et une civile blessée lorsqu'une mine a explosé dans un espace ouvert près du village de Masrab, dans l'ouest de la province.

Province de Raqqa

- Le 7 octobre, deux hommes ont été arrêtés chez eux par des membres de groupes armés dans le village de Haoui el-Haoua, dans l'ouest de la province de Raqqa. Aucune information sur le sort qui leur avait été réservé et l'endroit où ils se trouvaient n'a été communiqué aux familles.

Province de Hassaké

- Le 3 octobre, quatre civils (deux hommes et deux femmes) ont été blessés lors d'une frappe terrestre qui a touché le village de Tell Laban, dans le nord de la province de Hassaké.
- Le 4 octobre, une civile a été blessée lors d'une frappe terrestre qui aurait touché Méchrerfé, dans le nord de la province.

- Le 13 octobre, un homme a été tué par balle par des inconnus à proximité de sa ferme dans un village situé près de la ville de Chaddadé, dans le sud de la province. Il aurait été membre du conseil municipal de Chaddadé.
- Le 14 octobre, un civil a été blessé lorsqu'un engin explosif improvisé posé en bord de route a explosé près de son véhicule dans le village de Tell Aalo, dans la zone de Malikiyé, dans le nord-est de la province.
- Le 15 octobre deux civils qui travaillaient dans leur ferme ont été blessés lors de frappes terrestres dans le village de Fakka, au nord de Tell Tamr, dans le nord-ouest de la province.
- Le 15 novembre, les corps de deux sœurs de nationalité égyptienne, toutes deux âgées de moins de 15 ans ont été retrouvés dans la zone d'égouts du camp de Hol. Les filles auraient été tuées à l'arme blanche quelques jours après avoir été violées par des inconnus. Elles avaient été portées disparues le 9 novembre et, selon certaines informations, leur mère et elles auraient été harcelées, par un groupe de femmes adoptant des positions radicales, à cause de la stigmatisation associée au fait d'avoir subi des violences sexuelles.

Province de Deraa

- Le 3 octobre, un civil a été tué par des inconnus lors d'une fusillade venant d'un véhicule dans la ville de Tassil, dans l'ouest de la province de Deraa. Un autre civil a également été tué par des inconnus dans la zone de Deraa el-Balad, près de la ville de Deraa. Les deux hommes avaient été membres d'un groupe armé et avaient accepté de mener le processus de réconciliation du Gouvernement en 2018.
- Le 5 octobre, le corps d'un homme a été trouvé, par des habitants de la zone, sur la route reliant les villages de Kahil et de Taïbé, dans l'est de la province. Il portait des marques de torture et de blessures par balle à la poitrine. Il avait été membre d'un groupe armé qui avait accepté de mener le processus de réconciliation du Gouvernement en 2018.
- Le 10 octobre, un homme a été tué par balle par des inconnus lors d'une fusillade venant d'un véhicule qui a eu lieu sur la route reliant les villes de Hrak et de Nahté, dans l'est de la province. Il avait été membre d'un groupe armé qui avait accepté de mener le processus de réconciliation du Gouvernement en 2018.
- Le 13 octobre, un homme a été tué par balle par des inconnus lors d'une fusillade venant d'un véhicule qui a eu lieu sur la route reliant les villes de Tafas et de Mzeïrib, dans l'est de la province. Infirmier travaillant dans un hôpital à Tafas, il avait été membre d'un groupe armé qui avait accepté de mener le processus de réconciliation du Gouvernement en 2018.
- Le 28 octobre, un attentat-suicide a visé le domicile d'un ancien chef d'un groupe armé dans la ville de Deraa, faisant quatre morts et cinq blessés. Le lendemain, des groupes armés locaux ont imposé un couvre-feu et lancé une opération de sécurité qui a abouti à des affrontements armés et fait des victimes civiles entre le 30 octobre et le 13 novembre.
- Le 1er novembre, un garçon de 11 ans a été tué d'une balle perdue dans le quartier de Tariq el-Sadd.
- Le 5 novembre, un civil a été tué ; il aurait lui aussi été atteint par une balle perdue dans le même quartier.
- Le 9 novembre, un autre civil a été tué, également d'une balle perdue, d'après ce qui a été rapporté. Par ailleurs, selon des informations reçues par le Haut-

Commissariat aux droits de l'homme, un grand nombre d'habitants aurait quitté le quartier de Tariq el-Sadd. Des dizaines de familles seraient parties de chez elles pour s'installer dans des quartiers voisins.

- Le 5 novembre, un garçon de 5 ans est mort des suites de blessures qui résulteraient de l'explosion de restes explosifs de guerre dans le quartier d'Arbaïne dans la ville de Deraa.

Province de Lattaquié

- Le 6 octobre, un civil a été tué lorsque des frappes terrestres ont touché des habitations près du village de Zeïtouné, dans le nord de la province de Lattaquié.

Annexe II

Liste des partenaires humanitaires des Nations Unies participant aux opérations à travers la frontière

1. AFAQ
2. Agence d'aide à la coopération technique et au développement
3. Al Resala Foundation
4. Al Sham Humanitarian Foundation
5. Al-Ameen for Humanitarian Support
6. Alseeraj for Development & Healthcare
7. ATAA Humanitarian Relief Association
8. BAHAR
9. Basma for Relief and Development
10. Basmeh & Zeitooneh for Relief and Development
11. Big Heart Foundation
12. BINAA for Development
13. Bonyan Organization
14. Bunyan Genclik Ve Kalkinma Dernegi
15. CARE International
16. Children of One World
17. Croissant-Rouge turc
18. Deutsche Welthungerhilfe e.V. (German Agro Action)
19. Ghiras Al Nahda
20. Global Communities
21. GOAL
22. Hand in Hand for Aid and Development
23. Handicap International
24. Hope Revival Organization
25. Human Appeal Türkiye
26. Human Rights and Freedoms and Humanitarian Relief Foundation
27. Humanitarian Initiative Association
28. Humanitarian Relief Association
29. Ihsan for Relief and Development
30. Ihsan Insani Yardım Ve Dayansma Dernegi
31. Independent Doctors Association
32. İnsan Charity
33. İnsani İnisiyatif Dernegi

34. İnsani Yardım İlasma Ataa Humanitarian Relief Association
35. International Humanitarian Relief Association
36. Iodine Global Network
37. Islamic Relief Worldwide
38. KUDRA
39. Maram Foundation for Relief and Development
40. Massrat – The Establishment for Human Care and Development
41. Médecins du monde Türkiye
42. Medina Association
43. Mercy without Limits
44. Mercy-USA for Aid and Development
45. Muzun for Humanitarian and Development
46. NAS
47. Nasaem Khair
48. Norwegian Refugee Council
49. Orange
50. Orient for Human Relief
51. People in Need
52. Physicians Across Continents
53. POINT Organization
54. Qatar Charity
55. REACH Initiative
56. Relief Experts Association – UDER
57. Relief International
58. Sadad Humanitarian Organization
59. Saed Charity Association
60. SANED Organization
61. SENED Organization
62. Shafak Organization
63. SKT Organization
64. Social Development International
65. Société du Croissant-Rouge du Qatar
66. Solidarités International
67. Space of Peace
68. Syria Relief
69. Syria Relief and Development

70. Syrian American Medical Society Foundation
 71. Syrian Engineers for Construction and Development
 72. Syrian Expatriate Medical Association
 73. Takaful Al Sham Charity Organization
 74. The HALO Trust
 75. The Mentor Initiative
 76. The Syrian Association for Relief and Development
 77. Toplum Kalkinma Dernegi Binaa Binnaa for Development
 78. Ufuk for Relief and Development
 79. Ufuklar Insani Yardim Dernegi
 80. Uluslararası İnsani Yardım Organizasyonu International Humanitarian Relief
 81. Uluslararası İnsani Yardımlaşma Dernegi
 82. Union of Medical Care and Relief Organization
 83. Violet Organization
 84. War Child Holland
 85. Watan Foundation
 86. White Hands
 87. White Hats Organization for Sustainable Development
 88. Woman Support Association
 89. World Vision International
 90. Yol Rehberi İnsan Hakları Dernegi
-